

22 mai 2018 : la Fonction publique dans l'unité !

L'UNSA Fonction publique constate que l'unité syndicale s'est faite autour des services publics et de la Fonction publique, montrant l'importance qu'ils représentent en France. Elle s'en félicite.

L'UNSA Fonction publique rappelle son attachement aux principes d'une fonction publique statutaire pour l'ensemble des trois versants tant pour les hôpitaux, les collectivités que pour l'État, avec des emplois de qualité pour tous, y compris les agents contractuels.

Ainsi, la Fonction publique permet d'assurer des missions de service public pour l'ensemble de la population sur tout le territoire.

L'UNSA Fonction publique a entendu les propos récents d'Olivier Dussopt sur le maintien du statut de la Fonction publique. Elle attend, dorénavant, des actes concrets qui les confirmeront.

L'UNSA appelle le gouvernement à améliorer la situation des agents publics, titulaires comme contractuels. Elle rappelle son exigence de reconnaissance des agents publics et de leur travail. Celle-ci passe par un rendez-vous salarial réussi au mois de juin.

L'UNSA Fonction Publique note une légère baisse du nombre de manifestants et de grévistes par rapport au 10 octobre dernier.

Elle condamne les actes de violences qui l'ont conduite à décider d'interrompre sa participation au défilé parisien afin de garantir la sécurité de ses militants.

Sur le site de l'UNSA Fonction Publique :

<http://www.unsa-fp.org/?22-mai-2018-la-fonction-publique-dans-l-unite>

Réforme des retraites : début de la concertation sur les droits non contributifs

Vendredi 18 mai, Luc Bérille, secrétaire général, Dominique Corona, secrétaire national et Annick Fayard, conseillère nationale, ont été reçus par Jean-Paul Delevoye et ses équipes pour évoquer les droits non contributifs de retraites.

Cette première réunion a permis au haut-commissaire de nous présenter une photographie des droits non contributifs de retraite dans le système actuel. Lors de cette réunion nous avons ainsi abordé les périodes assimilées aux titres du chômage, de la maladie-maternité, de l'invalidité, de l'incapacité et des minima de pension.

Les droits non contributifs de retraite représentent environ 20% des prestations de droit direct. Ils ont donc une importance essentielle dans le système actuel de retraite.

Une deuxième réunion se déroulera mi-juin sur cette thématique. Celle-ci devrait permettre d'évoquer les éventuelles modalités de prise en charge dans un nouveau système.

Une nouvelle fois l'UNSA a rappelé que toute réforme de retraite ne pourrait aboutir à moins de solidarités intergénérationnelles, à des baisses des taux de remplacement... débouchant, in fine, sur moins de justice sociale.

Dans ce cadre, la prise en compte des aléas de carrières dans un nouveau système de retraite aura donc une importance capitale.

L'UNSA reçue à Bercy

Une délégation UNSA a été reçue par le Cabinet du ministre de l'Économie vendredi 18 mai pour aborder le projet de loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises). Vanessa Jereb, secrétaire nationale et Laurent Garssine, secrétaire général ADP, ont pu aborder, notamment les conséquences de la cession de l'État dans le capital pour les Aéroports de Paris envisagé dans le projet de Loi.

Au moment de notre entretien, le projet de loi transmis au Conseil d'État ne mentionnait plus de volet consacré aux ventes des participations publiques.

Le Cabinet nous a indiqué que le dossier ADP n'était pas bouclé d'un point de vue technique mais que le sujet restait d'actualité.

Le projet de loi devrait passer en Conseil des ministres avant la fin du mois de juin. Le Cabinet nous informera d'ici là s'il comprendra le volet sur la vente des parts de l'État, dans ADP notamment.

UNSA TPE : C'est parti !

Le nouveau site internet <http://tpe.unsa.org/> est maintenant en ligne.

Il décrit les différents services auxquels peuvent prétendre les salarié-e-s des TPE en adhérant directement sur le site.

Nous avons souhaité rendre accessible au plus grand nombre l'adhésion à UNSA TPE en instituant un tarif modéré : 5€/mois (8€/ mois pour un cadre). Avec le crédit d'impôt, la cotisation s'élève réellement à 20€/an (32€/an pour un cadre).

Pour la campagne d'adhésion qui s'ouvre, un tract a été distribué en nombre aux UD / UR / fédérations lors du dernier Conseil National.

Ils doivent maintenant être largement diffusés aux salarié-e-s concerné-e-s ainsi qu'aux conseillers du salarié et aux défenseurs syndicaux amenés à rencontrer, conseiller et défendre des salarié-e-s des TPE.

Objectif : faire adhérer 1% des 4,5 millions de salarié-e-s TPE !

Lors des différentes instances qui ont adopté à l'unanimité la création de ce nouveau syndicat s'adressant aux salarié-e-s oublié-e-s des autres organisations, il a été convenu de développer une campagne mobilisant toutes les structures de l'UNSA afin d'aboutir fin 2020 à un taux de syndicalisation de 1% des 4,5 millions de salarié-e-s des TPE.



Comme nous l'avons réalisé tous ensemble lors des élections de décembre 2016, nous sommes collectivement capables de nous mobiliser et de réussir ce pari en démontrant à ces salarié-e-s que l'UNSA s'occupe réellement d'eux.

Une simple exigence de dignité

A Paris, depuis près de dix semaines, plus de 2 400 personnes originaires pour la plupart de la corne de l'Afrique et d'Afghanistan vivent dans des conditions extrêmement précaires, réparties sur trois campements. L'un se situe en plein cœur de Paris sur les bords du Canal Saint-Martin, un second se déploie sur un nœud autoroutier à l'intersection des périphériques Nord et Sud et le troisième, le plus important, regroupe sous un pont 1 600 personnes à la porte de la Villette.

Les différents acteurs du secteur de l'urgence sociale présents sur les lieux constatent une dégradation très importante, jour après jour, de l'état sanitaire et psychologique de cette population. Chaque centimètre carré disponible est prétexte à tensions dans un climat d'extrême précarité.

Dans ces conditions et sans intervention rapide des pouvoirs publics, les drames sont inévitables. Récemment, deux personnes sont décédées par noyade. D'autres ont été admises à l'hôpital en urgence absolue suite à des agressions. Les conditions de vie indignes des migrants en errance et sans solution d'hébergement s'aggravent de jour en jour. La sécurité et la santé des personnes vivant sur les camps, mais aussi des acteurs associatifs et des riverains ne sont plus assurées.

Il y a, à partir d'une situation d'indignité totale, un grave problème d'ordre public qui se dessine. L'exigence de dignité, de simple humanité, de respect de nos obligations vis-à-vis du droit d'asile comme des droits fondamentaux de chaque être humain nous amène à demander aux pouvoirs publics une opération de mise à l'abri humanitaire d'urgence garantissant un hébergement digne dans la durée, avec accompagnement social et sanitaire. Laisser se détériorer cette situation ne peut être une option raisonnable en République. Nous, signataires de cette pétition, en appelons donc à la sagesse et à la promptitude du gouvernement.

Pétition à l'initiative de la Fédération des acteurs de solidarité et de France terre d'asile, signée par l'UNSA, adressée au gouvernement

Pour signer la pétition : <https://www.change.org/p/campements-parisiens-nous-demandons-l-hbergement-en-urgence-des-personnes-refugiees>

L'UNSA mobilisée aux côtés des personnes LGBTI

Les mentalités changent, la société évolue. De plus en plus de pays garantissent des droits aux personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bies, trans et intersexuées), mais, aujourd'hui encore, 78 pays punissent l'homosexualité par une peine d'emprisonnement et 8 par la peine de mort.

L'UNSA exprime en cette journée internationale sa solidarité avec les personnes persécutées dans le monde en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Dans ce cadre, elle rappelle sa vive inquiétude quant à la politique d'accueil de la France suite au vote en première lecture de la loi "asile-immigration".

Dans l'Union Européenne, un grand nombre de personnes LGBTI continuent d'être la cible de discriminations, de discours et de crimes de haine. 60% des citoyens de l'UE estiment fréquentes les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (1), 47% des personnes LGBTI déclarent avoir été discriminées ou harcelées.

En France, 20% déclarent avoir été victimes de discrimination à l'embauche ou dans leur emploi (2). Comme toute autre forme de violence et de discrimination, les LGBTIphobies peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et la vie des personnes qui en sont victimes, y compris quand elles se manifestent sur les lieux de travail. Elles frappent des individus de toute condition, de toutes origines et de tout âge.

L'UNSA se mobilise et entend soutenir les personnes LGBTI à travers le développement d'actions de sensibilisation (formations des militants) et de visibilité (participation aux marches des fiertés). A travers ces actions, l'UNSA, en tant qu'organisation syndicale, poursuit son combat en faveur des droits des personnes LGBTI.

Elle rappelle par ailleurs la nécessité de mener des politiques publiques plus fortes contre les préjugés, les violences et les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI.

(1) Eurobaromètre de la discrimination 2015 - (2) Agence pour les droits fondamentaux de l'UE 2013

« Les salariés de l'UE ne peuvent plus continuer à être exclus de la construction européenne »

Quelque chose s'est mal passé dans l'Union européenne (UE). Quatre exemples témoignent de ce désordre. Comment justifier que des centaines de milliers de sociétés boîtes aux lettres aient été autorisées à se développer, bien que leur seul but soit d'échapper aux taxes, aux lois du travail et aux réglementations ? Comment expliquer que des décisions de la Cour européenne de justice autorisent la restriction des droits fondamentaux des salariés ?

Comment ne pas être scandalisé par les révélations régulières, telles que celles des « [Panama Papers](#) » et des « [Paradise Papers](#) », qui montrent l'incapacité de l'UE à empêcher le contournement des règles fiscales par les particuliers fortunés et les grandes entreprises ? Comment accepter qu'en dépit de drames tels que celui du Rana Plaza, de nombreuses entreprises continuent de fermer les yeux sur des fournisseurs qui ignorent les droits sociaux, environnementaux et humains les plus élémentaires ?

Depuis les années 1990, les profits ont augmenté au détriment des salaires

La théorie de la « suprématie actionnariale » a été promue par la Commission européenne alors que l'économie réelle et les salariés ont été oubliés dans le processus. En conséquence, depuis les années 1990, les profits ont augmenté au détriment des salaires. Cela n'a pas de sens, car les salariés sont une partie constituante des entreprises : tandis que les actionnaires apportent du capital, les salariés investissent leur temps, leurs compétences et leur vie. C'est pourquoi il est temps de repenser la place des plus de 140 millions de salariés de l'UE travaillant dans les entreprises. Les élections pour le Parlement européen ont lieu dans un an, et nous souhaitons que le prochain débat soit fondé sur de bonnes bases.

Nous croyons profondément qu'il est vital que les cinq réformes suivantes soient lancées.

- **Choisir l'économie réelle.** Des limites strictes doivent être imposées aux sociétés boîtes aux lettres et au transfert des sièges sociaux : une entreprise ne devrait être autorisée à s'enregistrer que dans un pays où elle exerce de réelles activités. Des règles devraient également être prévues pour empêcher les entreprises de contourner le paiement des impôts là où est produite la vraie valeur ajoutée, notamment par un système de déclaration publique pays par pays, une base fiscale harmonisée et une politique de tolérance zéro pour les paradis fiscaux.
- **Créer une autorité indépendante régissant la mobilité des salariés.** Elle doit être dotée des effectifs, des financements et des pouvoirs appropriés pour proposer et appliquer des règles protégeant les salariés de l'UE.
- **Renforcer la participation des salariés dans les entreprises.** Les salariés devraient avoir le droit de choisir des représentants des travailleurs au conseil, comme c'est déjà le cas dans 18 des 28 États membres et dans 44 % des plus grandes entreprises de l'UE. Pour les pays où ce droit serait nouveau, cela devrait être fait conformément à leurs traditions et pratiques en matière de relations professionnelles. D'une manière générale, les droits des syndicats et des comités d'entreprise devraient aussi être accrus.
- **Créer un devoir de vigilance à l'égard des sous-traitants.** Des règles nouvelles doivent conduire les grandes entreprises à prévenir la violation des droits humains et sociaux fondamentaux dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.
- **Créer un cadre d'information contraignant adapté aux enjeux du XXI^e siècle.** Les règles comptables des entreprises ne devraient pas être laissées à un organisme privé, l'International Accounting Standards Board, principalement intéressé par la valeur actionnariale ; elles doivent prendre en compte la durabilité. Le reporting extra-financier doit continuer à être développé afin de fournir plus de transparence sur les questions sociales et environnementales, et notamment les questions d'égalité entre les sexes, qui devront être traitées avec beaucoup plus de vigueur. Les réformes mentionnées ci-dessus n'épuisent pas le champ des possibles, mais elles disent le sens de la réforme attendue : les salariés de l'UE ne peuvent plus continuer à être exclus de la construction européenne. Ces réformes vitales, socle des nouveaux droits et devoirs dans l'entreprise, esquissent un nouveau modèle européen capable d'unir des États aux droits trop fragmentés, un nouveau modèle

européen qui nous différencie des modèles anglo-saxons et du capitalisme asiatique. Un nouveau modèle européen héritier d'un humanisme qui doit devenir une force dans la mondialisation. Il est temps de changer !

Cette tribune, a été publiée dans le journal [Le Monde](#) le 14 mai, signée par Luc Bérille, au côté de quatre cent vingt personnalités françaises et européennes, issues de la politique, du syndicalisme et de la recherche.

L'UNSA donne un avis favorable à la refonte des diplômes du travail social

L'UNSA, porteuse de valeurs humanistes et républicaines, estime que la refondation du travail social est une nécessité au regard des enjeux actuels de cohésion sociale et du malaise chez les professionnels qui interrogent le sens de leur métier.

L'UNSA a salué l'avancée historique du reclassement en catégorie A des fonctionnaires de la filière sociale et la reconnaissance des diplômes actuels au niveau II du RNCP au niveau Licence dans le cadre du LMD (180 ECTS déjà validés).

La refonte des diplômes d'État examinée concomitamment le 15 mai au Conseil supérieur de l'Éducation, au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et à la Commission professionnelle des compétences, marque une étape importante de la mise en œuvre du Plan en faveur du travail social et de développement social.

L'UNSA souhaite une formation professionnelle initiale en alternance de qualité qui garantit les moyens d'accueil en stage gratifié pour les étudiants et les professionnels dans tous les services sociaux publics et privés et que la formation continue soit inscrite comme une obligation pour les métiers du social

Favoriser les acquis par la VAE pour ouvrir des passerelles et des perspectives de carrières pour tous

Donc malgré des précisions ou des modifications souhaitées, ces décrets relatifs à la réingénierie des diplômes du travail social intégrant le niveau du grade de licence vont dans le bon sens tout en suscitant quelques observations en matière de :

1) Admissions en formation. La nature de l'épreuve d'admission, réduite à la constitution d'un dossier de candidature et un entretien, nous semble présenter deux risques :

-L'insuffisante prise en compte de la nécessaire diversification des profils des candidats aux formations sociales si le pré tri des dossiers est soumis aux calculs algorithmiques sur des pré requis de type strictement scolaires (au regard du nombre de dossiers à traiter) pour les candidatures émanant de lycées au travers de « Parcoursup »

-L'admission de candidats dont les profils pourraient se révéler totalement inadaptés pour un métier social (équilibre psychologique, relation à l'autre notamment) un entretien ne permettant à lui seul de les détecter.

2) Parcours professionnel : Quelle va être la réalité de construction d'un parcours professionnel tout au long de la vie avec les nouvelles dispositions de la loi sur la formation professionnelle « Liberté de choisir son avenir professionnel » ?

En aucun cas le crédit monétaire alloué aux salariés ne leur permettra d'accéder à de nouvelles compétences, via des passerelles entre DE du travail social ou en progression de carrière (CAFDES, DE d'ingénierie sociale).

L'UNSA a assisté au 21^{ème} congrès du DGB

Le DGB, confédération allemande des syndicats, a tenu son 21^e congrès fédéral statutaire à Berlin du 13 au 17 mai 2018.

L'UNSA y était représentée par Christian Chevalier et Emilie Trigo.

Placé sous le thème « Solidarité, Diversité et Justice », ce congrès a permis d'adopter leur motion de congrès qui abordait les thèmes suivants : cohésion sociale et démocratie en Allemagne et en Europe, construire une Europe sociale, solidaire, équitable et juste, travail de demain et protection sociale et mutations économiques et capacité d'agir de l'État.

Ce congrès fut aussi l'occasion d'y voir intervenir Le Président de la République fédérale d'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier, le maire de Berlin, Michael Müller, la chancelière de la République fédérale d'Allemagne Angela Merkel, et le ministre du travail, Hubertus Heil.

Plusieurs tables rondes se sont tenues, traitant notamment de l'avenir des syndicats dans un monde en transformation.

A l'occasion de ce congrès, Reiner Hoffman a été reconduit à la Présidence du DGB.